



DELIBÉRATIONS N°11
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FÉVRIER 2023

DEL 2023.02.08/11

Thème :
FINANCES

Le **mercredi 08 février 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :
Exercice 2023 :
CCAS /Subvention

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, Patrick MICHEL, Hervé BOULAIS, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date : 01/02/2023

Affichage : 01/02/2023

Étaient représentés :

Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Aïcha CHERIF

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Absents excusés :

Corinne FAURE-BRAC, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Aurore MARCHAND

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20230208-2023_02_11-DE
Reçu le 14/02/2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

CONSIDERANT que le centre communal d'action sociale (CCAS) met en œuvre la politique des solidarités de la Ville de Briançon ;

CONSIDERANT que la Ville de Briançon attribue chaque année au CCAS une subvention pour la réalisation d'actions auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, de la famille et d'actions d'insertion ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 06/02/2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20230208-2023_02_11-DE
Reçu le 14/02/2023

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'attribuer une subvention de 403 861 € au centre communal d'action sociale de Briançon pour l'exercice 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.02.08/11

PUBLIÉE LE : **14 FEV. 2023**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

